



CHSCTSD du 11 juin 2013

La FSU 11 propose que notre CHSCT émette les avis suivants :

Avis n°1

Lorsque les équipes pédagogiques soulèvent des **problèmes sur la mise en place de l'organisation de la semaine scolaire**, le CHSCTSD recommande que le directeur académique, président du CHSCTSD, décide de reporter la mise en œuvre de la réforme à 2014.

Avis n°2

L'organisation du **remplacement** des personnels enseignants ne doit conduire à aucun allongement du temps de service hebdomadaire des enseignants remplaçants.

Avis n°3

Le CHSCTSD recommande que les **salles de classes** ne soient pas utilisées pour les activités péri-éducatives afin que les enseignants du premier degré puissent les utiliser dans le cadre de leur travail de préparation, de correction et de réunion pédagogique ou éducative.

Avis n°4

Le CHSCTSD recommande que les **installations sportives** (en conformité avec l'application des programmes et la sécurité des élèves) restent à disposition de l'Education nationale pour la mise en œuvre de :

- l'enseignement de l'EPS obligatoire
- l'animation du sport scolaire
- le fonctionnement des sections sportives scolaires
- le fonctionnement des classes à horaires aménagés
- la mise en œuvre du volet sportif de l'accompagnement éducatif.